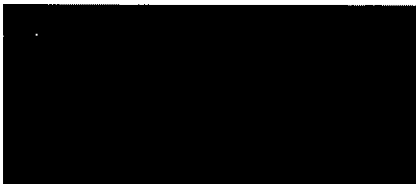




Montréal, le 29 mars 2016



Objet : Demande d'accès à l'information  
N/D : 6122.05.534

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès.

En ce qui concerne votre première demande, nous vous donnons accès à la valeur des ventes annuelles nettes pour les régions administratives de la Mauricie et de la Lanaudière, pour les cinq (5) dernières années financières complétées.

<b>VENTES NETTES</b>					
Région	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Mauricie	71 815 990\$	70 118 618\$	69 699 897\$	70 297 868\$	64 999 481\$
Lanaudière	115 026 260\$	114 244 110\$	115 839 783\$	118 017 916\$	109 178 760\$

Veuillez noter que les données présentées dans le tableau ci-dessus incluent les billets gratuits, lesquels ont été comptabilisés au même titre qu'un billet vendu. Ces données ne tiennent toutefois pas compte des ventes de jeux en ligne.

En ce qui concerne vos demandes au sujet (i) des lots remportés, (ii) du retour sur investissement pour chaque dollar investi par les consommateurs de produits de loterie et (iii) des redevances versées aux détaillants à la suite de gains et ce, spécifiquement pour les régions administratives de la Mauricie et de la Lanaudière, veuillez noter que la Société des loteries du Québec (la « Société ») ne détient pas de documents comportant les renseignements tels que demandés. Votre demande n'est donc pas visée par la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (ci-après, la « Loi ») qui ne porte, en vertu de l'article 15, que sur les documents dont la communication ne requiert aucun calcul, ni comparaison de renseignements.

Qui plus est, le traitement de votre demande exigerait l'analyse d'un volume important de documents et de données. En conséquence, il nous serait impossible de fournir une réponse dans le délai imparti par la Loi sans nuire sérieusement aux activités de la Société.

Ceci dit, veuillez noter que la Société divulgue dans son rapport annuel certains renseignements concernant les plus gros lots remportés au Québec au cours d'une année financière, notamment la valeur des lots et la provenance des gagnants de même que des renseignements au sujet des commissions versées aux détaillants et de la valeur totale des lots attribués relativement à l'ensemble des produits de loterie. Les rapports annuels sont disponibles sur le site Internet de la Société, au lien suivant :

<http://otoquebec.com/ots-corporatif/fr/la-societe/rapport-annuel/>

Vous pouvez en appeler de cette décision devant la Commission d'accès à l'information. À cet effet, veuillez trouver ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Veuillez agréer, Monsieur [REDACTED] l'expression de nos sentiments les meilleurs.

[REDACTED]  
Lynne Roiter  
Secrétaire générale et vice-présidente, Direction juridique  
Responsable de la Loi sur l'accès à l'information

P.j.